



CHARTRE DU REPETITEUR ET REPETITRICE

Donner un appui, un soutien scolaire dans les branches demandées pendant le temps déterminé

Enseignement

- réviser et travailler les branches scolaires en référence au travail effectué dans leur école
- transmettre dans la bonne humeur des connaissances, des savoirs et des compétences à des jeunes
- organiser le travail des jeunes en favorisant leur autonomie et la gestion du temps
- être disponible au minimum deux heures par semaine pour l'association
- suivre régulièrement vos élèves jusqu'à la fin du mois de juin de l'année scolaire en cours.
- pendant les appuis :
 - être soi
 - avoir une tenue soignée
 - avoir un vocabulaire adéquat et adapté à l'âge du jeune
 - ne pas consommer de cigarette, d'alcool
 - ne pas utiliser de MP3-MP4, de portable pendant les appuis
 - il s'agit d'un travail rémunéré, il en va du bien-être d'un jeune qui a besoin d'une aide et de ses proches.

Contact élève et parents

- mettre les jeunes en confiance et les encourager dans leur apprentissage
- établir et maintenir des liens avec les parents des élèves, les informer de leur progrès par l'intermédiaire de la « feuille de route » et/ou lors de RDV.

Contact avec www.APRES4H.ch

- alerter immédiatement en cas de dysfonctionnement, de problèmes ou autres
- indiquer lorsque qu'un soutien commence et se termine afin de mettre à jour la base de données
- signaler tout changement (disponibilité, arrêt, déménagement, etc.).

En cas de non-respect de cette chartre, vous serez exclu de l'Association APRES4H et votre droit de donner des cours d'appui vous sera retiré.

Le mandant (vous-même ou le représentant légal) a la responsabilité des charges sociales conformément aux dispositions légales suisses en matière d'AVS, AI, APG, AC, assurance accident, impôt à la source,...

Lu et approuvé

Date

Signature

Garder une copie pour vos dossiers

APRES4h

AIDE, APPUI, SOUTIEN ET RATTRAPAGE SCOLAIRE INDIVIDUALISE EN VALAIS

www.apres4h.ch